

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 mars 2024**

N° 240314026

CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la représentation de la commune au sein du comité syndical du SIPPAREC

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 6 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme GROUX - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 3

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. MASO par Mme CARTEAU.

**ABSENTS NON EXCUSES M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.
SECRETAIRE Marie-Jésus LABADO**

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la représentation de la commune au sein du comité syndical du SIPPEREC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21,

VU sa délibération en date du 25 Mars 1998 portant adhésion de la Ville à la compétence « Réseaux Urbains de Télécommunications et de Vidéocommunication » du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC),

VU sa délibération en date du 10 juillet 2020 portant désignation des délégués siégeant au comité syndical du SIPPEREC,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 2 mars 2024,

VU sa délibération en date du 14 mars 2024 portant dérogation du vote au scrutin secret,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints, la commune de Gentilly a souhaité modifier sa représentation au sein du SIPPEREC,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 8 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la désignation de Marie JAY, déléguée titulaire au sein du SIPPEREC, à compter du 1^{er} juin 2024, en remplacement de Fatah AGGOUNE.

ARTICLE 2 – **APPROUVE** la désignation de Fatah AGGOUNE, délégué suppléant au sein du SIPPEREC, à compter du 1^{er} juin 2024, en remplacement de Nadine HERRATI.

Par 22 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 20 mars 2024

Reçu en préfecture le 20 mars 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240314-11095-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**